LE COURRIER.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ TOUS LES JOURS PAR

PIERRE SOULÉ, RAYON.

Vendredi (matin,) 13 Janvier 1832.

INTÉRIEUR.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier.

Nous regrettons sincèrement qu'un mot de notre article Chier sur le voleur agréé au lac, ait été interprété de manière à faire penser au propriétaire de l'Hôtel du lac que nous voulions dire qu'il savait que les marchandises déposées dans cet hôtel avaient été volées. Loin de cette idée ; nous avons prétendu seulement faire entendre que ces marchandises avaient été déposées en cet endroit.

Il s'est présenté, hier, à la législature, un cas remarquable : M. Saunders, au nom d'un colon auquel avait été référée une pétition de plusieurs habitans d'Est-Félicitna, a présenté un rapport accompagné d'un bill par lequel une partie de territoire de la paroisse d'Est Baton-Rouge est transférée à la paroisse d'Est-Félicitna. M. O'Connell, qui fait partie du même comité, a présenté un contre-rapport en son nom. La chambre a adopté le rapport présenté par M. Saunders et la seconde lecture du bill a été fixée à aujourd'hui.

LEGISLATURE D'ETAT.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 12 janvier.

M. Allard soumet à la chambre le rapport des directeurs de l'Association Conchidée, de la part du contrôleur de cet établissement.

L'orateur soumet à la chambre le rapport du grand-jury du 1er district ; sur motion de M. Duplessis, ce document est référé au comité chargé de faire un rapport sur cette partie du message du gouverneur, qui est relative à l'établissement d'un pénitentiaire.

Son excellence le gouverneur fait parvenir à la chambre le rapport de l'adjudant et inspecteur général.—L'impression en est ordonnée.

Plusieurs membres donnent avis qu'ils introduiront différents *bills*.

On fait une seconde lecture de quelques *bills* qui sont à l'ordre du jour.

Une résolution ayant pour objet la formation d'un comité chargé de rédiger un *bill* pour autoriser le gouverneur à acheter l'Hôpital de Charité, est soumise à la chambre et prise en considération. Une longue discussion s'ensuit, dans laquelle on agite la question de savoir s'il est nécessaire d'acheter pour l'objet qu'on se propose une propriété aussi vaste, et en outre s'il est convenable de loger le gouvernement dans une ville aussi populeuse. Enfin après avoir été chaudement contestée, la résolution est adoptée à une majorité de 2 voix, 31 contre 19.

CONSEIL DE VILLE.

Suite et fin de la séance du 11 janvier.

Messieurs du Maire, de ce jour.

Messieurs:—Le 5 de janvier l'adjudication de la ferme du marché du faubourg Ste. Marie a eu lieu à la mairie, et est restée au sieur Luke Hill, pour la somme de $1,510 ; ce fermier offrait l'approbation du conseil le sieur Joseph Butler, comme son endosseur. Il est à présumer que quelques uns des membres du conseil connaîtront mieux que moi le degré de solvabilité de ces particuliers, dont le nom se trouve porté sur la liste des taxes pour une somme de $1,500.

Il annonce en outre être propriétaire de quelques esclaves.

La nécessité de faire maintenir la propreté dans le marché dont il s'agit, du moment de son adjudication, m'a décidé à accepter, sauf l'approbation du conseil, les services du sieur Constantin Heisler qui, moyennant un salaire de $25 par mois, s'est obligé de faire tous les frais de ce nettoiement, de jeter le fumier gâté, de le former des bancs et autres choses nécessaires ; cet arrangement, dont l'économie sera facilement appréciée par le conseil, nous dispensera d'envoyer ses tombereaux chaque jour à la dite halle pour enlever, détournement qui nuirait à l'emploi plus utile que nous pourons faire de cette partie de l'atelier.

Il serait nécessaire que le conseil voulût bien m'autoriser à faire l'achat de la quantité d'huile à brûler, dont la ville a besoin pour l'éclairage durant l'année.

J'ai l'honneur de transmettre au conseil une réponse que je viens de recevoir de M. Edouard Livingston, par laquelle il m'accuse la réception du *record* de l'affaire entre les Etats Unis et la Corporation, portée par appel à la cour suprême ; et il me fait entrevoir la nécessité de déboursés relatifs à diverses copies des plans qui accompagnent le dit *record*. Le conseil jugera sans doute convenable de m'autoriser à faire à M. Edouard Livingston le remboursement des avances qu'il pourrait faire pour cet objet, ainsi bien que pour tout autre relatif au procès dans lequel il est chargé de défendre la Corporation, et où il paraît disposé à servir de caution auprès de la cour suprême pour les frais du procès, dans le cas où ces frais retomberaient sur elle en définitive.

M. Joseph Reynès adresse au conseil par mon entremise la lettre ci jointe, et le plan qui l'accompagne ; l'objet de ce citoyen est d'obtenir du conseil une permission sans laquelle il ne pourrait rétablir convenablement son moulin à scie, qui fut incendié par accident à la fin de décembre dernier.

Je crois devoir engager le conseil à se faire représenter la partie de mon message du 7 mai dernier, où je lui représentais la nécessité d'astreindre les propriétaires de charrettes, qui ne paient pour elles aucune taxe parce qu'ils les emploient exclusivement à leur usage,) à prendre des numéros pour ces mêmes charrettes à la mairie, où on ferait l'enrégistrement des dits numéros et du nom de ceux à qui ils seraient délivrés, pour servir dans le cas de réclamations occasionnées par la négligence ou l'inconduite des charretiers. Il serait encore temps de pourvoir à tout ce que demande de nous l'ordre public à cet égard.

Lorsque le conseil pourra s'occuper des moyens de diminuer le nombre des chiens en cette ville, et d'établir les mesures de police nécessaires, relativement à ceux de ces animaux utiles que les citoyens voudraient conserver, je crois qu'il en résultera un grand bien, dont on lui saura gré généralement aux approches de la belle saison, surtout si ces mesures ne sont pas tellement différées, qu'elles ne puissent à cette époque produire les effets qu'on en espérera.

Je suis &c. &c. D. PREVOST, maire.

Sur motion, le maire est autorisé à accepter M. Joseph Butler pour endosseur de M. Luke Hill, adjudicataire de la ferme de la halle du faubourg Ste. Marie.

Pareillement, le maire est autorisé à employer Constantin Heisler pour le nettoiement de la dite halle ; et en outre, il est autorisé à acheter la quantité d'huile nécessaire pour l'éclairage de la ville.

Sur motion, il est résolu que le maire rembourse à M. Livingston toutes les dépenses, contraires, soit à faire, que nécessite la continuation du procès qu'il est chargé de suivre devant la cour suprême des Etats-Unis pour la corporation.

Le membre du 7me. district présente une résolution tendant à accorder à M. Reynes l'autorisation qu'il demande, relative, autant que nous pouvons en comprendre, à l'établissement d'un mur de 20 pieds de long, sur la voie publique, sous la dispensation des règles ont demandée et accordée.

M. Soulé pensant qu'il est du devoir des aldermen, comme représentans de la ville de Nlle. Orléans, de favoriser autant qu'il est en eux l'exploitation et l'amélioration des propriétés qui y sont situées, mais qu'ils ne devraient assumer la responsabilité des décidens qui pourraient résulter d'une construction quelconque sur la voie publique, appuie la résolution mais il désire

(*National.*)

[illegible] Courrier [illegible] et [illegible] Soulé [illegible] un agent de police [illegible] officiellement [illegible] en l'absence de l'alderman. Voici le fait: Depuis quelques jours des députés remarquaient, au pied de la tribune, un Monsieur taillé mais, tantôt debout, au visage italien, à l'œil actif et exercé, qui entrait en même temps que M. le président du conseil, et sortait derrière lui. On sut bientôt que cet inconnu n'était ni huissier, ni messager de la chambre, ni député. Un représentant breton, peut-être, devait seulement ce qu'il n'était pas, voulut entendre approndre ce qu'il était : et pour cela il s'adressa à lui-même. Avec quelque embarras, notre homme déclina qu'il était agent de police, *attaché à la personne de M. le président du conseil.*

"Il fut alors invité, malgré ce haut patronage, à vouloir bien déguerpir de la salle des séances, s'il n'aimait mieux entendre requérir son expulsion en pleine tribune. Il déguerpit en effet, comme apparemment M. Porter veut bientôt à ce nouveau Grippe-soleil, qui heurde pénétrer jusque dans l'enceinte des séances, il se tient dans le vestibule, les yeux toujours attachés sur la personne précieuse de son patron. »

"On dit que ce monsieur ne quitte jamais M. Périer, qu'il a à ses ordres un cabriolet qui marche incessamment de conserve avec la voiture de M. le président du conseil."*

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

☞ *Pour les noms des consignataires des bâtimens arrivés, et ceux des passagers, voyez la page anglaise.*

Expédiés.

Navires Georges, Finley, Boston, capitaine.
Navire Warwick, Merryman, Portsmouth, capitaine.
Brick Motion, Rogers, Mobile, E Gottschalk.
Goël. Washington, Swain, Magnolia, P. S. Phelps.

Arrivés.

Bateau à vapeur Waverly, Scott, de Donaldsonville, avec mélasse et sucre, etc.
Bateau à vapeur Cotton Plant, Laurent de Bayou Sarah.

AU BASSIN.

Goël. Martha Ann, Watkins, de Covington.
Goël. Lendrum, de Chefuncta.
Goël. Pin, de la Rivière aux Perles.
Goël. Ste. Hélena, Bell, Springfield.
Goël. Mars, de Madisonville, avec des briques.

☞ Le navire paquebot **HUNTSVILLE**, capt. Stoddard, de New-York, est en déchargement dans la première rangée au-dessous du marché. Les consignataires sont invités à aller prendre livraison de leurs marchandises.
13 janvier

Théâtre d'Orléans.

Dimanche, 16 janvier,

Lapremière représentation de

LA FIANCEE DE LAMMERMOOR,

Pièce pérolique en trois actes et en sept parties, tirée du roman de Sir Walter Scott ; par *Victor Ducange.*

Le spectacle sera terminé par

LA LETTRE DE CHANGE.

Mardi prochain, la 1ère. représentation de **FRA-DIAVOLO,** opéra nouveau en trois actes.

THEATRE DE LA RUE DU CAMP.

AUJOURD'HUI 13.

A la demande du public,

LA VILLE & LA CAMPAGNE,

comédie de Morton—suivie de la première représentation dans cette ville de

LES GRANDS CHEMINS & LES SENTIERS,

farce nouvelle.

ASCENSION.

ASCENSION pour après-demain, dimanche 15 du courant, à 1 heure après-midi, si le temps le permet. Ce magnifique spectacle aura lieu définitivement le jour indiqué ci-dessus, s'il ne pleut pas samedi et dimanche. A la porte du collège, rue de Condé, ou s'exécutera l'ascension, il sera établi un bureau pour la vente des billets d'entrée ; il sera ouvert depuis le samedi matin jusqu'au dimanche à midi. Les portes s'ouvriront à onze heures ; les supérieurs commenceront à midi, par une musique militaire, et à une heure l'aéronaute se placera dans sa nacelle pour entreprendre son voyage aérien.

Nota : Un rapport sera fait à Mr. le Maire, par le voyer de ville, relatif à la solidité des gradins disposés pour les spectateurs.

PRIX DES PLACES.

1re. assis sur des gradins,	$1 50.
Parterre, debout autour du cirque,	1
Enfans au-dessous de 10 ans,	50.

Même prix pour les personnes de couleur.
13 janvier—2

WM. C NORRIS & CO., rue de Chartres, No. 38, viennent de recevoir un nouvel assortiment

D'HABILLEMENS A LA MODE,

consistant en une grande variété d'objets propres pour la saison. Ils en reçoivent également partie Cincinnati, qui méritent l'attention des acheteurs.
13 janv

COUVERTURES FRANCAISES—200 balles 3 pts. de (Granier) ; à vendre par
13 jan. J. MAGER.

PETITES BARRES DE PLOMB—à vendre par [13 jan] J. MAGER.

LETTRES DE CHANGE sur Boston à vendre par
13 janv Wm. G. HEWES, rue du Camp

BLANC DE BALEINE.—171 caisses en débarquement du navire Huntsville, et à vendre par
13 janv Wm. G. HEWES, rue du Camp

TRAITES sur Londres et Paris, à vendre par
13 jan. A. QUERTIER & BOUTIN.

VITRES.—Le soussigné vient de recevoir par le brick Sarah, et offre à vendre un assortiment de vitres de fenêtres, de différentes qualités.
13 janvier QUERTIER & BOUTIN.

CAFE—70 sacs première qualité, reçus par la goël. Entreprise, à vendre par
13 janvier QUERTIER & BOUTIN.

VIN DE MADERE—12 pipes, à vendre par QUERTIER & BOUTIN.

N. B. Ces vins sont importés depuis plusieurs années, et sont offerts pour qualité supérieure.
13 janvier

40,000 CIGARRES de la Havane, en deux quarts de tierces, une machine anglaise [illegible] (patentée), et une scie dentelle fine, [illegible] par
13 janvier VICTOR DE LA COVA, & CO.

---

250 Boucauts sucre 1ère. qualité, une partie sur habitation, et le reste en magasin en ville, à vendre par
10 jan BUCKOR & MORPHY.

CIRE BLANCHE, &c. &c., 30 balles cire blanche, 100 caisses blanc-de baleine, 91 paquets papier de doublage, 200 barrillets clous coupés, en débarquement du navire Alabama, à vendre par
Wm. G. HEWES,
10 jan Rue du Camp, No. 9.

MELASSES—à vendre par
5 janv J. MAGER.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.

Le nouveau bateau à vapeur **LOUISIANA**, capt. C. T. Maynard, ayant la majeure partie de son chargement engagé, sera expédié sous peu. Pour le bon emménagements tant pour les passagers de la chambre que ceux du pont. S'adresser à
TOURNÉ & BECKWITH,
10 janv Nlle. Levée, No 15.

POUR DONALDSONVILLE et la Côte.

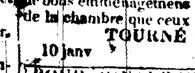

Le nouveau bateau-à-vapeur **VOLANT**, capt. [illegible] partira aujourd'hui 10 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord ou à
TOURNÉ & BECKWITH.
10 jan Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR NEW-YORK, (paquebot du 20.)

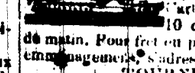

Le navire neuf **HUNTSVILLE**, capt. Stoddard, partira le jour ci-dessus fixé, pour fret ou passage s'adresser à bord, première rangée au-dessous du marché, ou à
13 janvier FOSTER & HUTTON.

POUR PORT AU PRINCE.

La belle goëlette (paquebot) **UNITED-STATES**, capit. Samuel Greenland, ayant la moitié de son chargement engagé, sera expédiée dans 6 ou 8 jours ; pour le passage s'adresser à bord, vis-à-vis les Magasins-Bleus, ou à
12 janvier J. W. ZACHARIE & CO.

Grande Ménagerie.

DEUX SPECTACLES REUNIS.

LE public est respectueusement informé que MM. Turner, Mead et Reach ont réuni leurs ménageries, dont ils feront l'exhibition, pendant un court espace de temps seulement, à l'emplacement des rues Conti et St. Philippe, près du Marcher aux Légumes, dans un lieu digne d'y recevoir les dames et messieurs de cette ville.

Les portes seront ouvertes depuis 10 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi, et le soir depuis 6 heures et demie jusqu'à 9 heures et demie. On pourra se procurer à la porte, des billets d'entrée pour tout le temps que sera ouvert la ménagerie, durant les heures d'exhibition. Les visiteurs de jour ne pourront pas entrer le soir, sans payer de nouveau.

N. B. Durant la journée il lieu sera élégamment décoré, et le soir il sera illuminé.

Prix d'entrée : 50 cents. Enfans au-dessous de 10 ans, et domestiques, moitié prix.

Il y aura une musique. 4 janv

MAGASIN DE VOITURES.

LE soussigné reçoit par presque tous les paquebots du Nord, des voitures de toutes sortes et de toute qualité ; il a reçu dernièrement, entr'autres, sept voitures élégantes ; dix barouches, à un et deux chevaux ; char-à-bancs à impériale fixe ; deux barouches d'un travail achevé, dont une avec des harnais pour 4 chevaux ; un élégant tilbury ; deux désobligeantes et et une quantité de cabriolets &c.

Ces voitures sont toutes fabriquées dans les manufactures les plus renommées des Etats-Unis, et il est autorisé à en garantir la plus grande partie. Les amateurs sont invités à venir les visiter.

M. WALTON,
Rue de la Levée, No. 14.

N. B. Il se charge d'exécuter toute espèce de raccommodages, avec goût et promptitude.
1 janv

AVIS.—Le soussigné a transporté son établissement de la rue Conti à la rue Toulouse, jusqu'à 10 où il est prêt à remplir les demandes de ceux qui voudront le favoriser de leur patronage.

Il continue à détacher et à rendre à leur couleur primitive, par un procédé chimique, les soieries, satins, draps et autres marchandises sèches endommagées ; il détache pareillement les habits, pantalons, gilets de dessous, et leur rend parfaitement la couleur.

Il se flatte que, d'après ce que le public a déjà vu de son travail, il lui est inutile de s'étendre sur une profession qui ne peut qu'être utile aux habitans entre lesquels il se fixe.

10 janvier J. PILANT.

HABILLEMENS.—Les soussignés ont reçu un assortiment de superbes HABITS de drap de soie *extra fin*, bleus, noirs et couleurs de mode. Aussi, des LEVITES ET PANTALONS.

7 janv Wm. C. NORRIS & Co. rue de Chartres no. 38

RIZ FRAIS.—60 tierçons et 18 demi tierçons Riz frais, en débarquement de la goëlette *Keeper*, de Charleston, à vendre par
J. W. ZACHARIE & Co.
7 janv rue Hienville, no. 38

A vendre à très-bon marché, un excellent MOULIN à vacre, avec pièces de rechange &c. S'adresser, pour plus amples renseignemens, à
6 janv—3 J. M. PORTIER.

MAQUEREAUX ET CHOCOLAT.—100 barils maqx. No. 2. ; 150 do. do. No. 3. 74 demi bls. chocolat, en débarquement du navire Turtina, et à vendre par
6 janvier LINCOLN & GREEN.

AVIS.—Le soussigné ayant pris en société son frère P. O. Sorbé, à partir du 1er janvier 1832, continuera les affaires sous la raison de *P. E. & O. Sorbé.*
5 janv P. E. SORBÉ

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testamens.*—Vendredi, 13 janvier, 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte des mineurs Macdonald, 10 actions de la Banque du Canal, sur chacune desquelles $10 ont été payées.

Conditions : comptant. Par ordre de la cour.
3 janvier MARTIN BLACHE, régistar.

HARENGS, &c.—500 caisses harengs fumés, 12 dito cranberries, à vendre à bord du brick Lagrange, ou par
3 janv STETSON & AVERY.

ACTE du 2 janvier 1832, la société J. Suarez & Co. est dissoute d'un commun accord. Pour liquidation, s'adresser indistinctement à l'un des soussignés.

JOSE ESTEVANELL.
J. SUAREZ.
H. DE COURVAL.

Estevanell & Co. Courval ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis qu'ils continueront le même genre d'affaires, sous la raison *Estevanell & Courval.*

JOSE ESTEVANELL.
3 janv—6 H. DE COURVAL.

SUCRE.—50 boucauts sucre, reçus par le bateau-à-vapeur Volant, à vendre par
31 déc TOURNÉ & BECKWITH.

BLANC DE BALEINE.—211 caisses blanc de baleine de "New-Bedford" et de "Nantucket," en débarquement du brick Sarah-Ann Alley, à vendre par
29 déc STETSON & AVERY.

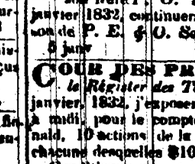

RECEMMENT reçu par le navire John & Elizabeth, un assortiment nouveau de BOTTES, BRODEQUINS ET ESCARPINS ; aussi, des CHAPEAUX de castor, première qualité, pour hommes et enfans de tout âge. A vendre par
28 déc G. ARRAIZA.
Encoignure Conti et Dumaine

VINS.—60 quarts bque. *Saint Lucar* ; 7 pi pes Catalogne ; 2 pipes, 20 quarts do. 34 quarts de bque. Madère de Sicile ; vieux Madère en quarts et demi-quarts de bque. ; 26 quarts de bque. Malaga doux ; 8 do. Madère de Marseille, à vendre par
22 dec LINCOLN & GREEN.

BRIQUES—30,000 briques allemandes, en débarquement du brick Magdalena, et à vendre par LINCOLN & GREEN, [23 d.

VENTES FUTURES.

☞ On trouvera dans différens endroits d'avis d'aujourd'hui sur la dame, page.

PAR ISAAC L. M'COY.

MARDI, 19 du courant, à midi, à la bourse, il sera vendu

5 TERRAINS DE PRIX,

se joignant, situés au coin de la rue des Français et de la promenade publique, le long du Canal, et communiquant avec le Bayou St. Jean, dans le nouveau faubourg Marigny. Ces terrains sont comme suit :—

No. 1, mesurant environ 30 pieds de face à la rue des Français, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur ; largeur au fond, 30 pieds.

No. 2, situé comme le premier et ayant les mêmes dimensions.

No. 3, mesurant 30 pieds de face sur la rue des Français, sur environ 80 pieds de profondeur.

No. 4, situé à l'encoignure de la rue des Français et de la promenade publique, mesurant environ 59 pieds de face sur la promenade, sur 37 pieds de face sur la rue des Français, environ 80 pieds de profondeur d'un côté, et environ 70 de l'autre.

No. 5, mesurant environ 20 pieds de face sur la promenade publique, sur environ 110 pieds de profondeur, et 30 pieds de largeur au fond.

Conditions.—6, 12 et 18 mois de crédit, moyennant billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 13 janv.

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI prochain, 14 du courant, à midi, à la bourse, il sera vendu

UNE ACTION SUR L'HOTEL DU LAC. sur laquelle $100 ont été payées. Conditions comptant. 12 janvier.

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI prochain, 14 du courant, à midi, à la bourse, il sera vendu

UNE ACTION SUR L'HOTEL DU LAC. sur laquelles $100 ont été payées. Conditions comptant. 12 janvier.

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI prochain, 14 du courant, à midi, à la bourse, il sera vendu le nègre créole, **KIT,** âgé de 24 ans, il est acclimaté et a été employé comme drayman et manœuvre, garanti que des titres.

Conditions—6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. ☞ L'acte de vente sera passé pardevant G. R. Stringer, esq. not. pub. aux frais de l'acquéreur. 12 janvier

---

PAR F. DUTILLET.

LE sera vendu, lundi 23 du courant, à midi précis, à la bourse de Hewlett,

12 Lots de Terre,

Bien situés et de grande valeur.

1°. 10 LOTS faisant face au bassin du canal Marigny sur rue des Champs Elysées, Morales et Urquhart, d'après le plan fait par Jos. Pilié, voyer de la ville, et qui se trouve déposé chez G. Pollock, notaire public.

2°. 2 LOTS situés rue Conti, presque vis-à-vis la Banque d'Orléans, mesurant chacun 31 pieds 8 pouces de face sur la dite rue, sur 159 pieds 10½ pouces et fermant d'un demi pouce de profondeur, d'après le plan déposé à la bourse et fait par J. Pilié, voyer de la ville, ces terrains sont trop bien connus pour nécessiter de plus amples renseignemens.

Conditions—Un tiers au 1er. janvier 1833, un tiers au 1er. janvier 1834, et un tiers au 1er. janvier 1835 en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs, de même que la mise en possession à leurs frais.
11 janv—11

PAR T. NOSSY.

VENDREDI, 13 du courant, il sera vendu au magasin d'encan,

11 caisses Marchandises anglaises ; savoir : Guinghams, Arabias, Mouchoirs Andrinople, Mousselines de goût, &c. &c.

Après l'encan des marchandises sèches, une facture de Palettes. On annoncera les conditions.
11 janv

PAR ISAAC L. M'COY.

Samedi, 14 du courant, à midi, à la Bourse, il sera vendu à l'encan (s'il n'en est disposé autrement d'ici à ce jour)

LA GOELETTE JANE,

une voilière, doublée et chevillée en cuivre, et construite à Philadelphie, du port de 33 tonneaux bien équipée, et portant une cargaison considérable pour son tonnage, elle vient d'être réparée et prête à prendre la mer. Pour plus amples informations, s'adresser à bord, au chantier de Bronet et Ashton, où l'on pourra l'examiner avant la vente. Conditions—comptant.
12 janv.

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu samedi 14 du courant, à une heure, au No. 132, rues de Chartres et St. Louis,

LA SALLE D'INDUSTRIE,

consistant en trois manufactures de cuirs et de laiterie, mises en opération par la force de quelques CHIENS. Le tout est parfaitement en bon état, et on pourra en faire l'examen deux jours avant celui de la vente. Les personnes qui désireraient en faire l'acquisition pourront entrer sans payer. 11 janv

---

PAR ISAAC L. M'COY.

VENDREDI, 13 du courant, à midi, il sera vendu à la bourse, **QUATRE BEAUX ESCLAVES ;** à savoir :

Leo, nègre créole, âgé de 27 ans, principal garanti, excepté d'être gouverneur ; Ossey, âgé de 23 ans, étant dans ce pays depuis 12 mois, il est charretier et pleinement garanti ; Louise, de 18 ans, depuis un an dans le pays, pleinement garantie ; Tempey, de 27 ans, depuis deux ans dans le pays. Aussi : Gabriel, de 28 ans, laboureur, avec Tilda, sa femme, de 19 ans, servante de maison ; l'ermelia, de 17 ans, servante de maison.

Ces esclaves sont de bons sujets et sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Six mois de crédit en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par-devant Wm. Boswell, not. pub. aux frais des acquéreurs. 11 janv

---

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu, mardi 17 janvier, à midi, à la Bourse, *NEUF TERRAINS DE PRIX,* à savoir : No. 1, un Terrain situé rue St. Charles, faubourg Delor, entre la rue St. Joseph et le Cercle du Tivoli, mesurant 26 pieds de face à la rue St.-Charles, mesure anglaise, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété de Samuel H. Harrier, et de l'autre par la propriété qui appartenait ci-devant à Maunsel White.

No. 2, un Terrain situé sur la bature presque vis-à-vis le marché neuf, mesurant 22 pieds de face à la rue St.-Joseph, sur 58 pieds 1 pouce de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Robert Brent, et de l'autre par celle de Peters & Millard.

No. 3. Deux Terrains situés rue Girod, entre Baronne et Philips, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces de face à la rue Girod, sur 159 pieds 9 pouces de profondeur, le tout mesure anglaise.

No. 4. Cinq Terrains se joignant, situés à l'angle des rues Girod et Philips, quatre desquels ne seront 25 pieds de face à la rue Philips, et le cinquième 27 pieds 10 pouces de face à la même rue, sur 63 pieds 10 pouces de profondeur, faisant face à la rue Girod, tous mesure anglaise. Les dits terrains seront vendus conformément à un plan qui sera exposé à la Bourse avant la vente.

Les terrains situés rues Philips et Girod, sont sous près du Bassin du nouveau canal, et obviennent aux affaires.

Conditions : 6, 12 et 18 mois de crédit, moyennant billets signés et endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiements. Les actes de vente seront passés par G. R. Stringer, notaire, aux frais des acquéreurs.
11 janv